

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-248

PUBLIÉ LE 18 AOÛT 2023

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2023-08-18-00002 - Délégation de signature envers les agents du centre de gestion financière (Bloc 3) (2 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-08-18-00002

Délégation de signature envers les agents du
centre de gestion financière (Bloc 3)

Décision du 18 août 2023

portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale du Centre-Val de Loire et du Loiret)

Le directeur du pôle de gestion publique de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2021 portant affectation de M. Eric SALAÛN à la Direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

M Hervé SAUTRE, inspecteur des finances publiques, responsable du centre de gestion financière ;

M. Jean-Yves BOURGUIGNON, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Frédérique PICHON, contrôleur des finances publiques,

Mme Béatrice ROBIN, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Brigitte BUTTET, agent administratif principal des finances publiques

Mme Thérèse BRETON, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Caroline DELISSENNE, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Laure EBERMANN, agent administratif des finances publiques,

Mme Estelle RUIZ, agent administratif principal des finances publiques,

Mme France VASLIER, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Béatrice SOUCHET, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Pascale VOISIN, agent contractuel de catégorie C.

Article 2

La décision du 19 septembre 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 21 août 2023.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait le 18 août 2023

Eric SALAÜN
Directeur du pôle de gestion publique